

**Budget 2006-2007
COMMUNIQUÉ N° 2**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01**

Discours sur le budget 2006-2007

Le Fonds des générations

« Commencer à rembourser la dette permettra d'améliorer l'équité envers les générations futures et de préserver la capacité du Québec à maintenir le niveau et la qualité des services publics. »

- Michel Audet

Québec, le 23 mars 2006 – Dans le *Discours sur le Budget 2006-2007*, le ministre des Finances, M. Michel Audet, donne suite à l'annonce de la création du Fonds des générations faite par le premier ministre au cours du récent discours inaugural. « Le Fonds des générations est la réponse que nous donnons aux Québécois qui sont préoccupés par notre dette », a précisé le ministre des Finances.

« Depuis trois ans, nous avons géré avec responsabilité et rigueur pour placer le Québec sur la voie de la prospérité. Nous l'avons fait pour les Québécois d'aujourd'hui, mais aussi, pour ceux de demain. La discipline budgétaire que nous nous sommes imposée a été exigeante, mais elle a aussi été profitable car elle nous permet aujourd'hui de poursuivre notre action en maintenant l'équilibre budgétaire et en nous donnant les moyens de réduire le poids de la dette », a affirmé M. Audet.

La dette : un problème important

Le document qui accompagne le *Budget 2006-2007*, et qui présente le Fonds des générations, permet de faire le point sur le problème de la dette du Québec. Il est ainsi mentionné qu'au 31 mars 2006, celle-ci atteindra 118,2 milliards de dollars, c'est-à-dire 15 551 dollars pour chaque Québécois, ou 42,7 % du PIB.

Cet endettement élevé pourrait se justifier s'il avait servi, pour l'essentiel, à financer des immobilisations ou des mises de fonds rentables dans les sociétés d'État à vocation économique. « Or, ce n'est pas le cas. Plus des trois quarts de la dette du Québec ont été accumulés au cours des 30 dernières années pour financer des dépenses courantes. Il reste donc aujourd'hui une dette importante que les prochaines générations devront payer en recevant, en contrepartie, peu de bénéfices », peut-on lire dans le document du ministère des Finances.

L'importance et l'urgence d'agir

S'attaquer sans délai à la réduction du poids de la dette permettra donc, avant tout, d'améliorer l'équité envers les générations futures, mais aussi, d'assurer la pérennité du financement des services publics.

M. Audet a ainsi précisé qu'il était « nécessaire que le gouvernement pose dès maintenant des gestes concrets ».

Le Fonds des générations

Le ministre des Finances a par conséquent annoncé que le gouvernement avait choisi de se fixer une cible exigeante : ramener le poids de la dette dans l'économie à 25 % en 2025, c'est-à-dire la moyenne actuelle des provinces canadiennes.

La création du Fonds des générations par une loi, ainsi que la gestion par la Caisse de dépôt et placement du Québec des sommes qui y seront versées, assureront que ce fonds sera un outil permanent servant à réduire le poids de la dette.

M. Audet a par ailleurs annoncé que le Fonds des générations sera alimenté par des sources de revenus qui n'auront pas pour effet d'augmenter les impôts existants, ce qui limitera les impacts néfastes sur la compétitivité du régime fiscal québécois.

Ces sources permettront de capitaliser sur une utilisation responsable de l'eau :

- les droits hydrauliques que versera Hydro-Québec Production à compter du mois de janvier 2007. Hydro-Québec Production sera invitée à en absorber les coûts principalement par la réalisation de gains d'efficacité et par l'augmentation des revenus liés à l'exportation;
- les droits hydrauliques déjà perçus par le gouvernement auprès des producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente à l'étranger d'électricité provenant de ses nouvelles capacités de production;
- une redevance sur l'eau captée au Québec.

Ces deux dernières sources de revenus devront faire l'objet d'études détaillées avant leur application.

Des résultats concrets

Grâce au Fonds des générations, le Québec fait un effort important et sans précédent afin de réduire le poids de la dette. L'atteinte de l'objectif de 25 % du PIB en 2025 aura des effets positifs tangibles sur les finances publiques et l'économie du Québec.

D'ici 20 ans, ce sont 30 milliards de dollars qui seront affectés à la diminution du poids de la dette.

Enfin, le remboursement de la dette créera un environnement favorable à une amélioration de la croissance économique et du niveau de vie des Québécois.

« En créant ce Fonds des générations, nous posons un geste historique et responsable pour l'avenir de nos enfants », a conclu le ministre des Finances.

- 30 -

Source : Michel Rochette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(418) 643-5270